

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL : MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES (MAC SST)

DURÉE : 1 JOUR
(7 HEURES)

Conformément au programme
et aux documents élaborés
par l'I.N.R.S.



Objectifs de la formation :
Prolonger la validité du Certificat
de Sauveteur Secouriste du
Travail (Validité : 2 ans)



CONTENU DE L'ACTION DE FORMATION

ACCUEIL

Présentation de la formation et de
l'évaluation.

RETOUR D'EXPERIENCES SUR LES ACTIONS MENEES EN PREVENTION ET/OU SECOURS

ACTUALISATION DES COMPETENCES DU SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

Révision et/ou actualisation des gestes
de secours.

EVALUATION CERTIFICATIVE DES STAGIAIRES

SYNTHESE ET CLOTURE DE LA FORMATION

Objectifs Pédagogiques :

- ✓ Maintenir à jour la compétence du S.S.T. pour intervenir efficacement en situation d'accident en attendant les secours spécialisés,
- ✓ Maintenir à jour ses compétences en matière de prévention des risques professionnels dans son entreprise.

Animation par des formateurs titulaires du Certificat de formateur S.S.T. à jour.

Pédagogie : Exposés, démonstrations, études de cas, mise en situation d'accident du travail simulé, ...

Moyens pédagogiques : PC + vidéoprojecteur, mannequins, défibrillateur, plan d'intervention I.N.R.S.

Validation et conditions de réussite : L'évaluation est certificative. Les critères d'évaluation sont ceux définis par l'INRS et transcrits dans une grille de certification (document INRS), utilisée lors de chaque formation maintien et actualisation des compétences. A l'issue de cette évaluation certificative, un nouveau certificat de Sauveteur Secouriste du Travail valable au maximum 24 mois sera délivré au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable de la part du ou des formateurs.

La non-réussite aux épreuves certificatives, ainsi que le dépassement de la date de validité fait perdre sa certification de Sauveteur Secouriste du Travail. Il conserve néanmoins son obligation d'intervenir pour porter secours à une personne en danger (art 223-6 du code pénal).

Afin d'être de nouveau certifié SST, il devra valider ses compétences lors d'une nouvelle session de MAC.

Le résultat est renseigné dans l'outil de gestion national FORPREV.

PUBLIC VISÉ – PRÉ-REQUIS

Toute personne titulaire du certificat SST obtenu suite à formation ou maintien et actualisation des compétences depuis moins de deux ans.

Formation par groupe de 4 personnes minimum à 10 personnes maximum.

